



LES PENDENTIFS RADIOACTIFS

(et autres objets vendus pour leur capacité à émettre des « ions négatifs »)

Des pendentifs censés préserver la santé de ceux qui les portent

les exposent en réalité à des risques accrus de cancer



Des **pendentifs dits « énergétiques »** sont censés apporter bien-être et santé aux consommateurs grâce aux émissions d'**ions négatifs** qu'ils produisent. Les notices de présentation soulignent que les objets peuvent être portés de jour comme de nuit, par des adultes ou des enfants. Rien ne met en garde contre la présence de radioactivité. Certains sites affirment même que ces objets ne sont pas radioactifs : ils n'émettent aucune radiation et en protègent au contraire ceux qui les portent.

Les analyses effectuées par le laboratoire de la CRIIRAD ont révélé que les objets contrôlés ont des niveaux de **radioactivité naturelle** anormalement élevés qui les apparentent à du **minerai radioactif**. Les concentrations en produits radioactifs des chaînes de l'uranium 238 et du thorium 232 sont de l'ordre de 100 fois à 10 000 fois supérieures à l'activité moyenne des sols !

Pour le public, le risque principal concerne **l'irradiation de la peau**. Les 5 modèles de pendentif contrôlés peuvent tous conduire au dépassement de la limite de dose équivalente à la peau ! Les tests ont montré que l'interposition d'un tee-shirt ou même d'un pull ne permet pas de protéger correctement l'épiderme.

L'étude juridique qui a été réalisée montre que la vente de ces produits est **illégal** : violation des dispositions du code de la **santé publique** (qui interdit tout ajout de radioactivité dans les parures, sans possibilité de dérogation) et du code de la **consommation** (qui interdit la vente de produits mettant en danger la santé des consommateurs et qui sanctionne les publicités trompeuses).

La CRIIRAD a donc saisi la DGCCRF afin que toutes les mesures nécessaires soient prises pour **stopper l'importation et la commercialisation** de ces objets et procéder à la reprise des exemplaires déjà vendus.

Outre les pendentifs, le laboratoire de la CRIIRAD a confirmé que des matières radioactives ont été utilisées pour la fabrication d'**autocollants** dits antiradiation (à apposer sur les téléphones portables et tout appareil électrique) et dans des **disques** en caoutchouc dits « à énergie quantique » (utilisable en sous-verre pour le « traitement » de l'eau ou en application sur la peau pour le « traitement » des douleurs).

La CRIIRAD demande en conséquence que soient **recensés et vérifiés** tous les produits susceptibles d'être concernés (pendentifs, colliers, bracelets, perles, filtres à eau, cartes, etc.). Doivent être traités en priorité les produits en contact direct avec l'organisme et les produits susceptibles de conduire à des contaminations internes. Tout doit être fait pour informer dans les meilleurs délais les consommateurs et les professionnels concernés.

La libre circulation de ces produits pose la question de la responsabilité des **fabricants et importateurs** mais également celle des **contrôleurs**. **La CRIIRAD a saisi la Commission de la Sécurité des Consommateurs** afin qu'une enquête soit diligentée et qu'un **avis**, assorti de **recommandations**, soit adressé aux autorités concernées et notamment au ministère de la Santé et à l'Autorité de Sûreté Nucléaire. La CRIIRAD sera attentive aux suites qui seront données à ses demandes et se réserve le droit de saisir la justice.



- **Vidéo de présentation des pendentifs radioactifs**
- **Communiqué de presse du 10 décembre 2015**
- **Lettre de saisine de la DGCCRF du 9 décembre 2015**
- **Lettre de saisine de la Commission de la Sécurité des Consommateurs du 9 décembre 2015**
- Volet n°1 : **présentation des pendentifs radioactifs**
- Volet n°2 : **résultats des contrôles effectués par le laboratoire de la CRIIRAD**
- Volet n°3 : **autres objets radioactifs contrôlés par la CRIIRAD**

- Volet n°4 : **aspects juridiques (la commercialisation de ces objets est-elle légale ?)**
- Volet n°5 : **comment identifier les objets suspects ?**

- **N'hésitez-pas à participer**

• Vos questions

/
Energy's

nos

réponses :
stones